



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

boulangerie

Question écrite n° 106205

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la hausse possible du prix du pain. En effet, les agriculteurs ne souhaitent pas supporter l'annonce d'une hausse possible du pain qui ne peut être mise en rapport selon eux avec la légère reprise des cours du blé, après les mauvaises récoltes de cette année. Le blé représente moins de 3 centimes d'euro dans une baguette, dont le prix oscille entre 0,70 et 1 euro. Même si le prix du blé doublait pour seulement retrouver les prix d'il y a vingt ans en monnaie courante, cela ne se traduirait que par une augmentation de 3 centimes d'euro pour la baguette. Les agriculteurs reconnaissent le droit des boulangers d'augmenter leurs revenus, mais leur demandent d'assumer ces hausses de prix, plutôt que de les imputer aux paysans qui ont vu le prix du blé divisé par trois en francs constants depuis quinze ans, alors que dans le même temps le prix du pain a lui considérablement augmenté. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur la possible augmentation du prix du pain.

Texte de la réponse

La hausse possible du prix du pain est un sujet repris chaque année à la veille de la rentrée, une fois mieux appréciés les résultats de la récolte de céréales. Cette année, l'envolée des cours du blé tendre, qui a suivi l'annonce de récoltes moins abondantes que prévu de pays traditionnellement exportateurs, notamment des pays européens qui ont souffert de la sécheresse, a suscité la crainte de voir en France les prix du pain à leur tour connaître une sensible augmentation. Ces craintes ne se sont pas vérifiées jusqu'à présent et il peut y avoir à cela plusieurs raisons : le coût de la matière blé représente effectivement une faible part des coûts de production du pain des boulangers (4 % à 5 %) au regard des autres charges, notamment salariales ; la commercialisation du pain est l'étape finale d'un long processus suivant la récolte de blé, qui comporte des opérations successives et complexes : le transport de la céréale, son stockage, le négoce, la transformation en meunerie, à nouveau le stockage et le transport de farine, enfin l'intervention du boulanger. Ce décalage entre la récolte de blé et son utilisation finale en boulangerie a pour effet d'amortir dans le temps les conséquences d'une hausse de prix de la céréale. En tout état de cause, il appartient à chaque boulanger de fixer ses prix au vu de ses charges, de la situation du marché et de sa propre stratégie commerciale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106205

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10495

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12742